****

**La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne**

**COMMISSION PERMANENTE DU 20 NOVEMBRE 2025**

**CP 2025-338 : Affectation d'autorisations de programme et d'engagement au profit des îles de loisirs - 5ème rapport pour l'année 2025**

**Texte de l’amendement :**

Un article additionnel à la délibération est ajouté :

*“ La Commission permanente mandate la Présidente pour suspendre toutes les procédures relatives à l’attribution de nouvelles délégations de service public.*

*La Commission permanente mandate la Présidente pour assurer la continuité du service public, l’ouverture au public de l’île de loisirs de Vaires-Torcy et la reprise des personnels du délégataire en cas de cessation d’activité de la société Vaires-Torcy loisirs.*

*La direction de la SEM Vaires-Torcy Loisirs sera auditionné lors de la prochaine commission des finances. L’exécutif régional informera régulièrement l’ensemble des membres de la Commission permanente de l’évolution de la délégation de service public de l’île de loisirs de Vaires-Torcy.*

*L’exécutif régional étudie la possibilité de résiliation de contrat pour motif d’intérêt général et/ou pour cas de force majeure et envisage la possibilité de gestion sous la forme d’un syndicat mixte* ».

**Exposé des motifs de l’amendement :**

**LA PRIVATISATION EST SOURCE DE MAUVAISE GESTION DES ÎLES DE LOISIRS : MAINTENIR LES ÎLES DE LOISIRS PUBLIQUES, GRATUITES ET ACCESSIBLES À TOUT.ES LES FRANCILIEN.NES ET SAUVER L'ÎLE DE LOISIRS DE VAIRES-TORCY**

La privatisation des îles de loisirs s’amplifie. La création de la SEM Ile-de-France Loisirs préfigurait l’entrée dans les îles, physiquement et capitalistiquement, de groupes privés aux intérêts lucratifs et spéculatifs, aux antipodes de l’intérêt général et régional.

Une nouvelle délégation de service public débutera le 1er octobre 2025 pour l’île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines pour une durée de 20 ans soit jusqu’au 30 septembre 2045 au sein d’un consortium avec trois acteurs privés.

Or, la délégation de service public 2021-2036 en place sur la base de Vaires-Torcy tourne au fiasco. Chaque année, les déficits se creusent (2 155 000€ en 2022 ; 2 427 334€ en 2023 ; 339 101€ en 2024 après la subvention de 1 700 000€ de Paris 2024), les tarifs augmentent, le patrimoine est en mauvais état. Le dernier rapport du Conseil d’administration d’Ile-de-France Loisirs à son Assemblée générale extraordinaire précise que “la situation économique de l’exploitation se caractérise par un déséquilibre profond et un déficit structurel”.

Cette situation entraîne la fuite de RECREA et d’ENGIE susceptible de provoquer prochainement une fin anticipée du contrat de délégation et la liquidation de la société dédiée Vaires-Torcy loisirs. ENGIE a introduit un recours au Tribunal de commerce. Par décision du tribunal de commerce le 17 octobre 2025, la SEM Vaires-Torcy Loisirs a été condamnée à dédommager Engie à hauteur de 3,6 millions d’euros. Le jugement du Tribunal de commerce fragilise un peu plus encore la SEM Vaires-Torcy Loisirs. Par ailleurs, 7,4 millions d’euros de factures en souffrance figurent aux comptes 2024 de la DSP.

Cette situation est propice à une défaillance du délégataire et/ou à une dénonciation de la DSP. Cela entraînerait de fait la socialisation de l’échec de cette délégation-dont le coût pour la Région peut s’élever à plusieurs millions d’euros que nous dénonçons avec constance depuis que l’exécutif régional a fait le choix de l’engager sur ce site comme sur d’autres îles de loisirs. Le refus par la DGFIP de verser le protocole transactionnel prévu pour 2021 et 2022 à hauteur de 1 945 000€ pour un motif qui varie au gré des prises de parole de l’exécutif pose plus encore la question de la survie de la délégation de service public.

Il convient donc d’anticiper cette défaillance majeure afin d’assurer la continuité du service public, le maintien de l’île de loisirs de Vaires-Torcy ouverte et accessible au public et la reprise du personnel. Il convient également d’informer réellement l’ensemble des membres de la Commission permanente de la situation de la DSP de l’île de loisirs de Vaires-Torcy. C’est ce que propose cet amendement.

Par ailleurs, l’attribution de la délégation de service public pour l’exploitation de l’île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines est réalisée sur un cahier des charges de cette DSP similaire à celui retenu pour l’exploitation de l’île de loisirs de Vaires-Torcy avec, cette fois-ci, une durée encore plus longue de 20 ans. Ces choix stratégiques risquent de reproduire le fiasco de la DSP de Vaires-Torcy.

Il convient, par conséquent, de suspendre les consultations pour l’attribution de futures délégations de service pour l’exploitation des îles de loisirs.

**Céline Malaisé**

Présidente du groupe

*La Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne*

